

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Attractivité des Territoires

**PARTENARIAT TRANSNATIONAL VELOROUTE RHIN EUROVELO 15
2018 - 2020**

Résumé : Dans le cadre du projet de partenariat transnational Véloroute Rhin - Eurovélo 15 (2018-2020), il est proposé :

- d'attribuer à Alsace Destination Tourisme (ADT) un montant maximum de 4 920 € pour le portage administratif et financier de ce dossier pour le compte des deux Départements alsaciens,
- d'approuver la convention de financement à intervenir entre ADT et le Département et d'autoriser la Présidente à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 8 juin 2018.

I. Un projet au service de l'économie touristique

Le projet « DEMARRAGE » destiné à valoriser les pistes cyclables le long du Rhin, de la source à l'estuaire (programme INTERREG IV Europe du Nord-Ouest) a réuni 18 partenaires européens de 5 pays différents (Suisse, France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas) et s'est achevé fin 2014.

Les deux Départements alsaciens étaient parties prenantes du projet (comme leurs agences de développement touristique).

Afin de permettre la poursuite de cette collaboration après 2014 (maintien du site Internet, participation à des salons et promotion touristique, amélioration des infrastructures...), un partenariat « Long Term Management » (LTM) pour 3 ans (2015-2017) a été conclu par les membres du projet (8 partenaires signataires). Le suivi administratif et financier de ce partenariat fut assuré par la Fédération Cycliste Européenne (ECF).

L'engagement des partenaires portait sur un montant total de 103 560 € sur trois ans, montant réparti entre les signataires avec des frais fixes (2 000 €/an par partie à la convention) et des frais proratisés en fonction du nombre de kilomètres de Véloroute traversant le territoire signataire.

Pour la partie française, les deux Départements alsaciens ont financé le partenariat, à hauteur de 11 040 € pour la durée de l'engagement (2015-2017).

La subvention haut-rhinoise de 4 920 € (couvrant les 3 ans du partenariat) a été versée au Département du Bas-Rhin, porteur du projet « Alsace à Vélo », qui fut l'interlocuteur unique du secrétariat assuré par l'ECF (économie d'échelle et facilité administrative).

Cette poursuite du suivi du projet fut une réelle opportunité pour conforter cette collaboration transfrontalière enrichissante qui allait dans le sens du partenariat « Alsace à Vélo ».

Ainsi, un site Internet, une présence dans les salons touristiques, une qualification des infrastructures (première EuroVelo certifiée selon des standards européens) ainsi qu'un ambitieux plan marketing et de suivi des services présents sur l'itinéraire, ont été rendus possibles par ce partenariat fructueux qui a servi les intérêts et la visibilité de l'Alsace.

Le partenariat LTM est aujourd'hui arrivé à échéance et les participants ont affirmé leur volonté de reconduire un tel engagement autour de la Véloroute Rhin.

II. Un nouveau partenariat transnational pour la période 2018-2020

Partenariat relativement peu coûteux, il apparaît indispensable de poursuivre, pour les prochaines années, cette action commune de promotion touristique de la véloroute européenne, qui parcourt l'Alsace.

Il en va de la lisibilité de notre destination et de la crédibilité de l'itinéraire qui continuera à bénéficier des avantages suivants :

- un site Internet et des réseaux sociaux dédiés, animés et mis à jour,
- une visibilité à l'international (notamment par la participation au salon international du tourisme de Berlin (ITB), aux salons ADFC en Allemagne (Bohn...) et aux Pays-Bas (Utrecht),
- le bénéfice d'un référencement dans les guides touristiques et sur le site Internet grand public EuroVelo,
- une mutualisation des moyens et actions avec un calendrier, des évènements, un concours photo, la mise en place d'outils marketing, des relations presse,
- une coordination administrative unique au service des partenaires.

En outre, la certification européenne de l'EuroVelo 15 (obtenue le 19 septembre 2014, pour une validité de 5 ans) sera à renouveler et l'appui de cette structure simplifiera grandement les démarches afférentes.

La poursuite du partenariat se base sur les mêmes montants que la période précédente avec un montant total pour 3 ans de 103 560 €, dont le détail annuel figure en annexe.

III. Alsace Destination Tourisme, porteur pour la partie française

Dans le cadre de la Stratégie interdépartementale d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace 2017-2021, la mise en tourisme des infrastructures cyclables alsaciennes apparaît comme un objectif prioritaire.

La présence d'un seul partenaire français en tant que partie à cette convention est souhaitée par l'ECF, afin de rationaliser les coûts et le fonctionnement administratif de cet accord (une seule contribution financière pour les frais fixes est demandée au représentant des instances alsaciennes (2 000 € par an, sur trois ans)).

Aussi, en accord avec le Département du Bas-Rhin et conformément à la décision du bureau d'Alsace Destination Tourisme (ADT) du 24 avril 2018, c'est notre agence interdépartementale de développement touristique qui représentera le partenariat « Alsace à Vélo » et engagera la partie française dans cette convention.

ADT sera chargée de rendre compte des actions du projet, qui gardera sa cohérence du nord au sud de l'Alsace, aux partenaires « Alsace à Vélo », pendant toute la durée de ce partenariat (2018-2020).

Le cofinancement français de ce projet, de 11 040 € (3 680 € par an), restera réparti entre le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin, qui verseront à ADT une subvention de fonctionnement spécifique, afin qu'elle honore l'engagement français auprès de l'ECF.

Cette répartition prend en compte des frais fixes et des frais variables proratisés en fonction du nombre de kilomètres de Véloroute traversant le territoire de chaque partenaire soit :

- CD67 : 1 040 € (124 km) + 1 000 € (frais fixes) = 2 040 € par an, soit 6 120 € pour 3 ans.
- CD68 : 640 € (75 km) + 1 000 € (frais fixes) = 1 640 € par an, soit 4 920 € pour 3 ans.

La partie financée par la collectivité haut-rhinoise prendra la forme d'une subvention versée à ADT, représentant un montant maximum de 4 920 €, afin de couvrir l'engagement financier haut-rhinois pour les trois ans. Une convention de financement spécifique sera conclue à cet effet.

Il vous est donc proposé de bien vouloir favoriser la poursuite de ce partenariat transnational Véloroute Rhin - EuroVelo 15 en accordant une subvention à Alsace Destination Tourisme, porteur administratif et financier du projet, plafonnée à 4 920 € afin de couvrir les trois années du partenariat.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de 4 920 € à Alsace Destination Tourisme, porteur administratif et financier pour le compte des deux Départements alsaciens du projet de partenariat transnational Véloroute Rhin - EuroVelo 15 (2018-2020). Le versement de la subvention interviendra en une seule fois dès signature de la convention de financement par ADT et dès signature par les parties (dont ADT) du partenariat transnational,
- d'approuver la convention de financement correspondante, jointe au présent rapport et de m'autoriser à la signer,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574, du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT